

Remembrement des bans de Geispolsheim, Lipsheim, Fegersheim  
Lettre aux adhérents de l'ANR du 20 novembre 2020

Chers Adhérents,

Après deux remembrements antérieurs (1953 et 1990), le ban de Geispolsheim est à nouveau en instance d'être remembré pour répartir entre les différents propriétaires et exploitants la perte de surface due à la construction de la rocade sud. L'emprise totale de l'ouvrage de 19 ha occasionne une vaste opération d'aménagement foncier sur ~ 1380 ha (!), répartis entre les communes de Geispolsheim (900 ha), Lipsheim (280 ha) et Fegersheim (200 ha). Les remembrements sont l'occasion d'une redistribution des terrains et s'accompagnent de la disparition de petits exploitants et de l'accroissement de la taille des parcelles, devenant ainsi plus aptes à accueillir les gros engins de l'agriculture industrielle. Néanmoins, la procédure en cours peut être aussi une opportunité pour les acteurs de la défense et restauration de la biodiversité. Dans cette optique, l'ANR cherche à recenser les propriétaires susceptibles soit de vendre, soit de louer leur parcelle afin de créer des îlots refuges pour la faune et la flore, établir des continuités écologiques, mettre en protection des zones sensibles ainsi que les berges des deux rivières qui traversent notre territoire. Si vous êtes dans ce cas, merci de contacter l'association ([anrgeis@gmail.com](mailto:anrgeis@gmail.com)). Merci aussi de parler autour de vous de cette opération.

Bien cordialement  
Yves Holl